

Réunion du Conseil Municipal du 16 octobre 2017

Le Conseil Municipal de Coulonges-Sur-L'Autize s'est réuni le 16 octobre 2017 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe GUERIT, Maire.

Etaient présents : M. GUERIT, Maire, Mmes BLAIS, JUNIN, TAVERNEAU Adjointes, MM ARNAUD, MOREAU, Adjoint, MMES BOUIN, MARTINI-CENDRE, RIVET, MM. BARATON, DIEUMEGARD, MAINGOT, PAPOT, RENOUX, THOMAS Elus.

Etaient absents-excuses: MMES ALLIN, RENAUD, M. HERMOUET, élus

Secrétaire de séance :

Madame Sandrine MARTINI-CENDRE, élue secrétaire de séance à l'unanimité, déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion :

La secrétaire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion, approuvé à l'unanimité, nous passons à l'ordre du jour.

Demande de subvention CAP 79 – études – Projet de mise en lumière du centre-ville

Monsieur le Maire informe les élus municipaux qu'un projet de mise en lumière du centre-ville est à l'étude. Pour mener à bien ce projet, un bureau d'études, par l'intermédiaire d'un marché à procédure adaptée, a été recruté.

Le coût estimatif de l'étude s'élèverait à 13 600 € HT, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au conseil départemental dans le cadre de CAP 79 – études – qui intervient à hauteur de 50 % de la dépense HT dans la limite de 12 000 €.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

| | | |
|-------------------------|---|----------|
| - CAP 79 –études –..... | : | 6 800 € |
| - Autofinancement | : | 6 800 € |
| Total | : | 13 600 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- 1) adopte le dossier,
- 2) sollicite une aide auprès du conseil départemental dans le cadre de CAP 79 – études –,
- 3) engage la commune à assurer le financement par autofinancement,
- 4) autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude.

Achat bâtiment

Monsieur le Maire informe les élus municipaux qu'un bâtiment est en vente dans la zone de l'Avenir, il appartient à la SCI Les Grues qui ne l'exploite plus suite à la cession d'activité et est situé 9, rue André Marie Ampère à Coulonges-sur-l'Autize.

Cet ensemble immobilier (bâtiment et terrain) cadastré ZC 378 d'une superficie de 4163 m2 pourrait être utilisé comme atelier municipal, le prix proposé par le vendeur s'élèverait à 180 000 €, frais de notaire en sus.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ce bien pour le montant proposé et de le financer par un emprunt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- accepte l'acquisition de ce bien immobilier pour un montant de 180 000 €, frais de notaire en sus,
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition de ce bien,
- autorise le maire à lancer une consultation auprès des établissements bancaires pour financer l'achat du bien et la réalisation d'éventuels travaux.

Subventions – Année 2017 - :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale la liste des associations avec les diverses propositions de subventions émises par la commission chargée du dossier, pour l'année 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de verser les montants proposés soit 6 780 € pour les subventions aux associations pour l'année 2017.

L'ordre du jour étant épuisé et l'examen d'aucune autre demande n'étant présenté, le Président déclare la séance levée.

De tout quoi, le présent procès-verbal a été dressé que les membres ont signé avec le Président et le Secrétaire de Séance.

Ce procès-verbal sera affiché au lieu habituel.